

Ecrit par le 18 mai 2026

La Carsat Sud-Est s'installe à la Caf de Vaucluse pour plus de proximité et de simplicité



En inaugurant un accueil de [la Carsat Sud-Est](#) au sein des locaux de [la Caf de Vaucluse](#), les deux organismes entendent renforcer leur coopération au service de la proximité et de la simplification des démarches pour les usagers.

La Carsat Sud-Est (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Vaucluse ont inauguré un accueil de la Carsat au sein des locaux de la Caf 84 [situé depuis 2 ans et demi dans la zone de Courtine à Avignon](#).

« L'inauguration de l'espace Assurance retraite au sein des locaux de la Caf de Vaucluse marque une étape forte dans l'évolution du service public de la Sécurité sociale : plus proche, plus lisible, plus

Ecrit par le 18 mai 2026

coordonné, expliquent les deux organismes. Un lieu unique, pensé pour répondre aux réalités de la vie des usagers, là où les parcours se croisent. L'ouverture d'un espace Assurance retraite au sein même de la Caf de Vaucluse incarne cette ambition : un service public coordonné et accessible et une Sécurité sociale unie, au plus près des usagers. »

[CAF de Vaucluse : Etienne Ferracci, un président au cœur des équilibres sociaux](#)

Renforcer la continuité du service rendu.

« Le Vaucluse est un territoire où la proximité est essentielle, rappellent les deux structures. L'accès aux services publics, et en particulier aux services de la retraite, repose sur une exigence forte : lisibilité, accessibilité, simplicité. En proposant une présence conjointe de la Caf et de la Carsat sur un même site à Avignon, les deux organismes répondent à une réalité concrète : simplifier les démarches, améliorer l'accessibilité et renforcer la continuité du service rendu. Les publics de la Caf et de la Carsat sont pour partie communs. Les missions se complètent. Les parcours de vie s'enchaînent. Travailler ensemble dans un même lieu permet d'offrir une vision plus globale des parcours, qu'il s'agisse d'une famille, d'un allocataire, d'un retraité ou d'un futur retraité. La mutualisation de l'espace permet à chaque organisme d'apporter son expertise. Ce projet représente un modèle reproductible de coopération inter organismes, capable de dépasser les logiques de silos au profit d'une action publique plus cohérente et plus lisible. »

Ecrit par le 18 mai 2026



Le point accueil de la Carsat. Crédit : DR

Ecrit par le 18 mai 2026



Les locaux de la Caf 84. Crédit DR

Retours positifs des usagers et des agents

Au final, les retours sont déjà positifs pour les usagers, qui bénéficient d'un parcours simplifié, ainsi que pour les agents, qui travaillent dans un cadre plus coordonné.

« Ces premiers mois de mise en œuvre ont permis de capitaliser sur l'existant, d'ajuster les modalités d'accueil et de renforcer les collaborations, précisent la Carsat Sud-Est et la Caf de Vaucluse. Le dispositif continuera d'évoluer, dans une logique d'amélioration continue, attentive aux besoins du public comme aux retours des équipes. »

L.G.

La Caf de Vaucluse en chiffres

- 114 036 foyers allocataires
- 269 786 personnes couvertes
- 792,91M€ de prestations versées
- 21 213 rendez-vous en accueil physique
- 13 120 rendez-vous réalisés en accueil téléphonique
- 248 rendez-vous réalisés en visioconférence

La Carsat Sud-Est en chiffres

Ecrit par le 18 mai 2026

- 13,3 milliards d'euros de prestations d'assurance vieillesse versés
- 1 315 703 retraités bénéficiaires de pensions en France et à l'étranger
- 12,1 milliards d'euros d'allocations Droits Propres versés pour un montant moyen de 744€
- 66 785 rendez-vous réalisés
- 44 672 demandes de retraite en ligne réceptionnées
- 560 000 appels traités
- 119 368 mails traités

Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, plus de 19 millions d'euros pour la rentrée scolaire

Ecrit par le 18 mai 2026



La Caf de Vaucluse vient de verser 19,25M€ à 27 482 familles du territoire au titre de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation, d'un montant de 398 à 434€ selon l'âge de l'enfant, accompagne les familles les plus modestes dans le coût de la rentrée scolaire.

Montants pour la rentrée 2023

De 6 à 10 ans (1*) les parents de l'enfant toucheront 398,09€ de la part de la Caf ; De 11 ans à 14 ans (2*) 420,05€ et de 15 ans à 18 ans (3) 434,61€

En détail

(1*) Pour bénéficier de ce montant, l'enfant doit avoir 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et ne pas avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée.

Les familles peuvent bénéficier de l'Ars si l'enfant est inscrit au CP (Cours préparatoire) et qu'il a moins de 6 ans. Pour cela, la famille doit envoyer son certificat scolaire à la Caf.

(2*) Pour bénéficier de ce montant, l'enfant doit avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 15 ans à la même date au 31 décembre de l'année de la rentrée.

(3*) Pour bénéficier de ce montant, l'enfant doit avoir 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

Ecrit par le 18 mai 2026



Quelles démarches pour bénéficier de l'allocation de rentrée ?

Pour les adolescents et jeunes adultes âgés d'entre 16 - 18 ans : la famille doit déclarer sa scolarité en ligne. Si la famille est allocataire et accueille un enfant né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2007 inclus : rendez-vous sur le compte familial, Espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf - Mon Compte » pour confirmer qu'il est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2023. A ce propos, La Caf a contacté les familles en juillet par mail ou courrier pour leur rappeler d'effectuer cette démarche.

La famille est allocataire

et accueille un enfant né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2007 inclus : la famille doit faire une demande d'allocation de rentrée scolaire.

Entre 6 et 15 ans : la démarche est simplifiée.

La famille est allocataire et accueille un enfant né entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2017 inclus : la famille n'a rien à faire si elle remplit les conditions.

Si la famille n'est pas allocataire, elle doit faire la demande d'allocation de rentrée scolaire.

Si l'enfant à moins de 6 ans : il faudra envoyer un certificat de scolarité.

Si l'enfant n'a pas encore 6 ans mais rentre déjà en CP cette année, la famille peut peut-être bénéficier de l'Ars : La famille allocataire doit envoyer un certificat de scolarité à sa Caf.

Si la famille est allocataire : elle doit faire une demande d'allocation de rentrée scolaire et fournir un certificat de scolarité à sa Caf.

En cas de difficulté pour réaliser la démarche, l'allocataire peut contacter le 32.30 ou se rendre dans un des points d'accueil du département [ici](#).

www.caf.fr

Ecrit par le 18 mai 2026

MH

